

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

Le conseil municipal ordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le quinze Février deux mille vingt-et-un sous la présidence de Viviane TONDELLIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

PRESENTS : Mesdames Viviane TONDELLIER, Karine HEURTEUR, SEGERS Viviane, Sophie TORDEUR, Sophie DURAND, DUCHAUFFOUR Agathe.

Messieurs Marc PLASMANS, ORCEL Lionel, POLLET Thomas, DE CHEVIGNY Guillaume, POUETO Pierre, SIROT Jean.

ABSENTS EXCUSES: Madame Isabelle GARDINIER (pouvoir Madame Karine HEURTEUR)
Monsieur Martial DUBAT (pouvoir à Monsieur Lionel ORCEL)

Convocation du 9 Février 2021

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

Monsieur Pierre-Charles Poueyto est élu secrétaire de séance.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES BIBLIOTHEQUES DES VILLES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS

L'année 2020 a été un peu en retrait du fait du COVID mais le fonctionnement de la bibliothèque reste satisfaisant. A titre d'exemple, en janvier 2021, 52 adultes et 32 enfants ont visité la bibliothèque. Environ 250 livres ont été achetés sur la même période.

Différentes activités sont proposées : Possibilité de réservation de livres, BD bus, conteur, etc...

Les nouveaux horaires sont 10h-12h le mercredi et samedi hors mercredi lors des vacances scolaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec le conseil départemental sur le fonctionnement des bibliothèques municipales des communes de moins de 2000 habitants.
- D'autoriser Madame le Maire à signer le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque de Rully

PORTAIL FAMILLE ILEP (Initiative Laïque Education Populaire)

Une personne de l'ILEP aide aux activités périscolaires.

Le portail ILEP permet de s'informer, réserver et payer sur le site pour les activités scolaires (cantine, etc...).

Il permet d'avoir de la visibilité sur les activités et de d'alléger la charge administrative de Monsieur Couchy.

Cout de l'inscription (une fois pour toutes) : 2 000€ puis 300€ pour la mise en place du terminal de paiement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la délibération.

APPROBATION DU BUDGET ILEP

Nota : La précédente délibération modifie le document présenté.

Pour le compte 6133, le montant passe de 1450 € à 3650€ pour intégrer le cout du portail famille soit 2300€. Le total des charges passe donc à 54 804€ au lieu de 52 504€ indiqués.

Cela impacte par conséquence de manière identique la subvention de fonctionnement de la commune, qui passe de -5 398,07 à - 3 098,07€.

Le budget fait donc apparaitre en compte 7441 une « subvention de fonctionnement de la commune de Rully » négatif. En effet, l'essentiel des charges de salaire de la cantine étant pris en charge par la mairie, les participations des familles permettent de dégager un résultat positif qui est reversé à la commune.

Le montant est plus réduit que celui des années précédentes du fait d'une baisse de fréquentation de la cantine (constaté depuis Septembre 2020)

Le conseil après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'avenant n°2 au contrat de concession de service public.

CONVENTION D'ASSISTANCE RELATIVE A LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Le service couvre une mission de conseil et d'assistance sur le périmètre de l'eau, dans le domaine de l'assainissement, la préservation des milieux aquatiques, la prévention des inondations, etc...

Le cout annuel de la prestation est de l'ordre de 15€ par an pour la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la délibération.

APPEL D'OFFRE POUR LA REFECTION PARTIELLE DE LA VOIE SAMIN

À la suite de la négociation avec COLAS, une indemnité d'un montant forfaitaire de 400 K€ a été acceptée.

Cette indemnité clos le litige et transfère à la commune la responsabilité de remettre en état la voie en question.

Le projet est de réparer les parties endommagées de la voie et non la totalité.

De ce fait le montant des travaux immédiats sera moindre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir l'offre d'accompagnement de la société SECT pour 4% du montant du marché de travaux.

PROJET D'AIRE TERRITORIALE EDUCATIVE

Le projet a pour objet de mettre en avant pour les CM1-CM2 la préservation des milieux aquatiques.

L'emplacement pressenti est la zone proche du lavoir de Rully.

L'idée est de nettoyer et créer une zone accueillant des activités telles que la mise en place de ruches, de potager, une présentation de l'écosystème local, etc....

La prise en charge par l'agence de l'eau pourrait être de 80%, et les activités définies en partenariat avec les instituteurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès de l'AESN.

PERSONNEL COMMUNAL

Au retour de Madame Dubarle début Janvier, la médecine du travail l'a déclaré inapte ;

Afin de compenser ce départ, il est envisagé de porter à temps complet le contrat initial (CDD de 3 ans) de Madame Pauline Duplessis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide la création d'un poste à temps complet concernant l'emploi de l'Agence Postale Communale – Accompagnatrice du bus scolaire - Agent administratif.

Madame Pauline DUPLESSIS passera sur un contrat de 35h qui sera annualisé sur l'année et qui sera réparti de la manière suivante :

- 36h10 pendant les périodes scolaires
- 27h42 pendant les vacances scolaires

COMMISSIONS

1. Commission travaux :

- Le chantier du calvaire a enfin été terminé par l'entreprise mandatée
- Pas d'avancement significatif requalification grande rue – prochain point prévu avec la commission : le 02 Mars 2021
- Un conseil municipal exceptionnel est programmé pour le 8 Mars à 19h afin de valider les propositions de la commission.

2. Commission eau et assainissement :

a) Assainissement :

Le DGD (décompte général définitif) pour le lot d'Opure est en cours de finalisation et devrait être achevé fin février.

Celui-ci permettra de régler nos dernières factures, et de demander le solde de nos subventions au Département et à l'Agence de l'eau

b) eau potable:

Nous avons reçu le rapport du SATEP; Il nous est préconisé de mettre en place une démarche d'Aire d'Alimentation de Captage (AAC), outil pour identifier les actions nécessaires en vue d'améliorer et pérenniser la qualité de la ressource en eau. Dans le même temps, le Schéma directeur d'alimentation en eau potable est en phase 3. Les élus pensent qu'il faut attendre le rapport définitif du schéma directeur avant d'engager une démarche d'AAC.

La commission se réunira le 3 mars à 18h00 afin d'étudier les rapports du SATEP, du SATESE et d'identifier les maisons non raccordées à ce jour au réseau d'assainissement collectif

3. Commission Scolaire:

Ce 11 février, s'est tenu le deuxième conseil d'école.

Madame Leger, nous a fait remarquer que l'effectif de l'école était en baisse, ceci dû à quelques déménagements. Au retour des vacances de février, l'école comptera 70 enfants.

Les parents d'élèves travaillent sur des flyers, pour mettre en avant le dynamisme, l'accueil périscolaire, la cantine et les différents projets de l'école. Ce flyer sera ensuite distribué dans les différents villages qui font partie de notre RPI.

Il faut tout faire pour maintenir notre école, notre village en a besoin.

Madame Leger, nous a expliqué que l'école avait le projet de créer un potager dans la cour, de mettre un composte et de continuer le tri.

Les enfants sont sensibilisés à l'écologie, sur la fragilité de notre planète, et spécialement sur l'eau, au travers des cours, des interventions extérieures,

L'école espère pouvoir faire en fin d'année, un grand challenge sportif avec les enfants et les parents, au stade de foot de Rully.

La Mairie va adhérer au « Portail Famille » avec ILEP (l'organisme qui gère notre périscolaire et la cantine).

Les parents qui mettent leurs enfants au centre aéré pendant les vacances connaissent déjà ce programme.

Grâce à ce Portail Famille, les parents gèreront directement l'inscription de l'enfant, pour le périscolaire du matin, du soir ainsi que pour la cantine.

Ce logiciel, facilitera le paiement des factures, il y aura aussi une page des activités que font les enfants, ainsi que les menus et les différentes sorties proposées par ILEP.....

Vous serez avertis de la mise en place de ce service très rapidement.

URBANISME

De lourds dossiers sont en cours dont un recours contre l'avis de L'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Suite à l'installation de l'assainissement sur le village, de nombreux RV sont pris pour divers travaux d'aménagements.

Il est important de rappeler que toute transformation au sein d'une habitation doit être déclarée en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

Fin de conseil à 22h20

Prochain conseil le 6 Avril à 20h00